

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 janvier. — Le *Times* espère que les différends qui existent encore entre la Hollande et la Belgique seront bientôt aplanis. C'est ainsi que le choc violent entre la politique du Nord, qui agit sur la Hollande et les intérêts de la France, alliée de la Belgique, serait évité. Avec cette manière d'envisager la question, l'Angleterre ne se trouve pas en cause. Le *Times* la considère pour ainsi dire comme une intermédiaire neutre dans la lutte engagée entre le nord et l'ouest de l'Europe, c'est-à-dire entre l'absolutisme et le principe constitutionnel.

FRANCE.

Paris, le 1^{er} février. — Hier, lord Brougham et le prince de Chimay ont eu l'honneur d'être reçus par le roi.

— M. Pozzo di Borgo a été reçu aujourd'hui à midi et demi par le roi. Son excellence est restée plus d'une heure avec S. M.

— M. Sébastiani est arrivé hier à Paris, après avoir mis huit jours pour faire les 200 lieues qui séparent Auliber de Paris. C'est voyager à petites journées pour un ambassadeur. Toutefois le *Journal des Débats* annonce que le comte Horace ne s'est jamais mieux porté.

— Le roi vient d'approuver la nomination de M. Meyerbeer comme associé étranger de l'Institut de France, académie des beaux-arts.

— La chambre des députés dans sa séance du 31 janvier a pris en considération la proposition des députés de Lyon qui demandaient une indemnité en faveur des victimes du mois d'avril.

Le *Journal des Débats* dit à ce sujet :

« La chambre devait cette marque d'attention aux malheurs de la seconde ville du royaume; et quoique l'année dernière elle ait rejeté cette demande par de hautes considérations de politique et de morale, elle a pensé qu'elle devait cette année examiner de nouveau avec un soin scrupuleux les doléances nouvelles des Lyonnais. S'il s'agissait seulement de réparer les malheurs que toute la France déplore, il n'y aurait qu'une voix dans la chambre pour accorder le crédit que demandent les députés de Lyon. Mais les décisions de ce genre ont une importance politique qui force les cœurs les plus généreux à ne pas consulter seulement leur générosité. Faut-il ériger en principe que le trésor public est tenu d'indemniser tous les malheurs qui viennent assaillir les populations? Les infortunes sont-elles assez rares dans la vie des peuples pour qu'on puisse établir comme une règle que la société doit les réparer toutes? Ce sont là des questions dignes de la plus sérieuse attention. »

— Un amateur de généalogie, le marquis Chambernon de Hawkins, a découvert que le duc de Leuchtenberg était d'origine portugaise, et qu'il descendait du roi D. Alphonse 1^{er}. Nous ne savons si le prince de la famille Bonaparte est disposé à bien accueillir ces fades galanteries de généalogiste dont on salue sa fortune. Il se rappellera peut-être l'anecdote suivante: Un jour, à Dresde, l'empereur François accourut tout joyeux chez l'empereur Napoléon; il lui dit naïvement que sa grande joie venait de ce qu'il avait appris qu'un savant généalogiste tenait entre ses mains la preuve que la famille Bonaparte descendait d'une maison autrefois souveraine à Trévise. L'empereur Napoléon lui répondit: ma noblesse date de Marengo.

La discussion sur les événements du 18 a continué dans les séances des 20 et 21 de la chambre

des procuradores; voici ce qu'elles ont offert de plus intéressant :

« Le président du conseil a répondu aux reproches faits au ministère par plusieurs orateurs. Le ministère a pris, dit-il, pour devise : *Une liberté rationnelle et le nom d'Isabelle II*, les partis s'en prévalent pour faire des prosélytes. Personne n'ignore que l'excessive liberté donnée à la France lors de sa première révolution a produit la convention, et ensuite le despotisme militaire de Bonaparte. En ce qui touche la guerre de Navarre, je répéterai ce qui a déjà été dit. Le gouvernement y a envoyé plus de 4000 hommes auxquels les secours et l'argent ne manquent point, car le général en chef écrit par le courrier d'hier qu'il avait de l'argent pour plus d'un mois. Il ajoute que depuis le mois d'octobre 32 millions de réaux ont été fournis par mois.

Les bruits de dissidence d'opinions entre les ministres ne méritent pas une réfutation sérieuse, car, aussi long-temps que les ministres se présenteront ici, on doit supposer que leurs idées s'accordent; s'il en était autrement j'aurais déjà donné ma démission. Que l'on ne craigne point que le gouvernement viole l'armistie accordée aux soldats du régiment d'Aragon. Les ministres connaissent l'importance des paroles de S. M., ils savent que ce serait le plus grand des malheurs que de manquer de foi : si le contraire arrivait, ils donneraient leur démission.

M. Calderon Collantes : le gouvernement a eu tort de faire une capitulation avec les rebelles; il a ainsi fait preuve de faiblesse. Je vais faire la proposition d'adresser à S. M. un message dans lequel la chambre déclarera qu'elle blâme les événements du 18, et qu'elle est disposée à protéger le trône de son auguste fille.

M. le ministre des finances : Des subsides ont été votés, dit-on; cela est incontestable; mais il n'a été possible d'en disposer que trois mois après la demande faite aux cortès. Pendant ce temps, le gouvernement a cherché à faire face à ses dépenses, surtout à celles de la guerre, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui se sont élevées pour le mois d'octobre à 31 millions de réaux, à 33 en novembre et 35 en décembre. Comme le gouvernement est obligé de remplir certaines formalités, même après le vote des subsides, il n'a pu encore les mettre à profit. »

— Une vive opposition existe contre le projet de règlement sur la dette intérieure, présenté par le ministre des finances, M. de Torreno. Il paraît que la commission désapprouve presque toutes les dispositions du plan ministériel. Voici ce que la commission propose : De rendre les propriétés vendues de 1820 à 1833 aux acquéreurs dépossédés illégalement au retour de Ferdinand; 2^o de donner aux couvens et monastères actuellement en possession de ces propriétés, le papier-monnaie, prix des ventes que M. de Torreno voudrait rendre aux acquéreurs; 3^o approuver solennellement les ventes faites en vertu de l'autorité souveraine des cortès de 1820; 4^o qu'il ne serait plus question des loyers pendant onze ans, force majeure étant survenue; 5^o que, le papier une fois consolidé, la jouissance des intérêts sera en faveur des couvens et des monastères actuellement possesseurs des biens. (Constitutionnel.)

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 2 février. — M. d'Huart, ministre des finances, dépose sur le bureau un projet de loi relatif aux *lorenten*.

Ce projet sera imprimé, distribué et renvoyé à la commission qui s'en est occupée l'année dernière.

M. d'Huart, ministre des finances, dépose sur le bureau des tableaux relatifs à la caisse des retraites. Il demande que l'article relatif à cet objet ne soit pas discuté avant l'impression de ces tableaux.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dotations et de la dette publique.

M. A. Rodenbach : Messieurs, depuis trois ans la chambre a reçu des pétitions du sieur Obert et comp. Il se plaint que la soie écrue paie les mêmes droits que les foulards imprimés. Cela fait un grand tort à une industrie que M. Obert a développée en Belgique, celle des impressions; et depuis 3 ans on n'a encore rien décidé à cet égard. Je demande que la commission d'industrie s'occupe dans le plus bref délai de cet objet.

M. le ministre des finances. Je déclare qu'en ce moment on s'occupe à mon ministère, d'un projet de loi sur la matière dont l'honorable préopinant vient de parler. Ce projet sera prêt dans une huitaine.

M. le ministre de l'intérieur demande que la discussion du canal de Zelzaete, soit ajournée jusqu'après la loi communale.

Après un léger débat il est entendu que ce n'est pas la question du fond, mais simplement la question d'ajournement qui sera discutée après la loi communale.

On passe à l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole sur la discussion générale du budget des dotations; on passe à celle des articles.

Chap. 1^{er}. Liste civile, 2,751,322 fr. 75 c. Adopté.

Chap. II. Sénat, 22,000 fr. Adopté.

Chap. III. Chambre des représentants, 412,855 francs. — Adopté.

Chap. IV. Art. 1^{er}. Membres de la cour des comptes 43,486 fr. 20 c. — Adopté.

Art. 2. Personnel des bureaux 59,224 fr. Adopté.

Art. 3. Matériel 16,900 fr. Adopté.

Sur la demande de M. Damortier, le budget des dotations formera un projet séparé. On passe au vote définitif. Le projet est adopté ainsi que le dispositif qui fixe le budget à 3,305,687 fr. 75 c.

On procède à l'appel nominal, le budget est adopté à l'unanimité de 58 membres présents.

La discussion générale est ouverte sur le budget de la dette publique.

M. de Terbeck : Je profite de la discussion sur l'ensemble du budget de la dette publique pour rappeler qu'un grand nombre d'établissements publics ont des inscriptions sur le grand livre de la dette active à Amsterdam, et que depuis 1830, le gouvernement hollandais a cessé d'en payer les intérêts.

M. Verdussen appuie la demande faite par M. de Terbeck, et espère que d'ici au budget de l'exercice 1836, le ministre aura recueilli assez de renseignements pour pouvoir porter une somme spéciale pour cet objet.

M. Coghon. Il est très vrai que la Hollande se refuse à payer les intérêts en faveur des établissements publics belges. Je crois que le gouvernement belge doit payer les intérêts qu'il nous la Hollande. Aussi j'appuie la demande faite par l'honorable député de Termonde au ministre des finances, de faire au cet objet un article du budget. Mais cet article applicable aux établissements publics, ne peut l'être aux particuliers, car nous n'avons pas la certitude que les intérêts ne leur sont pas payés en Hollande.

M. d'Huart, ministre des finances. C'est une question à examiner, nous ne pouvons dire encore s'il est juste ou non de payer les intérêts dus actuellement; nous n'avons pas la certitude que la Hollande ne paye pas ces intérêts; pour le budget de l'année prochaine le gouvernement fournira à la chambre tous les renseignements qu'il pourra recueillir, et la chambre verra alors s'il y a lieu de voter une allocation pour cet objet.

La discussion générale est close, on passe à celles des articles.

Chap. 1^{er}. Art. 1^{er}. Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire, 611,895 fr. 17. Adopté.

Art. 2. Intérêts de l'emprunt de 100,000,000 fr. autorisé par la loi du 16 décembre 1821 et dotation de l'amortissement de cet emprunt, 6 048,000. — Adopté.

Art. 3. Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt, 130,000 fr. — Adopté.

Art. 4. Intérêts et frais présumés de la dette flottante 4,000,000 — Adopté.

Art. 5. Intérêts de la dette viagère 8,500 fr. — Adopté.

Chap. II, art. 1^{er}. Pensions ecclésiastiques, fr. 907,489

» civiles 540,000

» civiques 210,000

» militaires 1,427,000

» de l'ordre Léopold 20,000

Total, 3,104,489

Le chiffre de 3,104,489 fr. est adopté.

Art. 2. Traitement d'attente 137,500 fr. La section centrale propose seulement 50,000 fr.

M. le ministre des finances pense qu'il y a lieu à réviser la liste des traitemens d'attente pendant l'année 1835. Il y aura incessamment des mutations. Il émet aussi le vœu que l'on s'occupe incessamment de la proposition de M. d'Hollsmid ; qui, bien qu'opposée aux désirs de plusieurs membres de l'assemblée, aura toujours pour résultat de faire décider la question d'une manière ou de l'autre.

M. Dumortier soutient qu'il n'y a aucun déni de justice à ne pas payer de traitemens d'attente. Il est certain que par là on ne ferait que du favoritisme.

Le chiffre de 50,000 francs, proposé par la section centrale, est mis aux voix et adopté.

Demain séance à midi.

Voici la proposition en faveur de l'industrie cotonnière, faite dans la séance du 29 janvier :

Léopold, etc., considérant qu'en attendant la conclusion de traités de commerce, fondés sur les bases d'une juste réciprocité, il est urgent de prendre des mesures provisoires en faveur des industries souffrantes du royaume, dont les produits continuent à être généralement repoussés des marchés étrangers par un tarif prohibitif ;

Considérant que l'industrie cotonnière est de ce nombre, avons arrêté et arrêtons.

Art. 1^{er}. Par modification au tarif des douanes, les droits d'entrée, de sortie et de transit sur les cotons en laine, les tissus, fils et bonneteries, passementeries et rubans en coton, seront dorénavant perçus comme suit :

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.
Cotons en laine.	Libre.	40	20 c.

COTONS FILÉS.

Non tors et non teint.

N ^o 40 mètr. et au-dess. 100 kil. ft.	80 00		
N ^o 40 à 60 exclusivem. »	100		
N ^o 60 à 70 »	200	2 00	25 c.
N ^o 70 à 100 »	250		
N ^o 100 à 125 »	25		
N ^o 125 et au-dessus. »	Libre.		
Tors ou teints.	40 % en sus des droits pour les non tors et les non-teints.		

TISSUS DE COTON.

Unis ou croisés.

Les 100 mètr. carrés pesant 15 kilogrammes et au-dessus, 4 kil.	1 00		
Id. 12 à 15 exclusivem. »	1 70		
Id. 16 à 12 »	2 20		
Id. 8 à 10 »	3 00	Libre.	05 c.
Id. 6 à 8 »	5 00		
Id. 4 à 6 »	2 00		
Id. 2 à 4 »	11 00		
Id. au-dessous de 2 »	14 00		

Façonnés, damassés, festonnés ou brodés.

Les 100 mètres pesant 40 kilogrammes et au-dessus.	1	2 00	
Id. 10 à 12 exclusivem. »	1	2 50	
Id. 8 à 10 »	1	3 50	
Id. 6 à 8 »	1	5 50	05 c.
Id. 4 à 6 »	1	8 00	
Id. 2 à 4 »	1	11 00	
Id. au-dessous de 2 »	1	14 00	

Peints, teints ou imprimés.

Les 100 mètres pesant 6 kilogrammes et au-dessus	Prohibés.		
Id. de 5 à 6 exclusiv.	4 kil.	15 00	
Id. de 3 à 5 »	»	20 00	
Id. de 2 à 3 »	»	26 00	05 c.
Id. au-dessous de 2 »	»	32 00	

Rubans non à jour en coton y compris les rubans de lin ou mélangés de lin et coton.

Ecrus, bis ou herbés, 100 kil.	80 00		
Blancs ou mêlés de bleu »	133 00		
Teints en tout ou en partie »	186 00		
Naukin apporté en droiture de »			25 c.
Bonneterie. »	5 00		
»	200 00		

Art. 2. La présente loi cessera d'avoir ses effets à l'égard des pays avec lesquels le gouvernement belge aura négocié des traités de commerce aussitôt que ces traités auront été définitivement conclus et ratifiés.

Signés : C. Rodenbach, L. Vuylsteke, Thienpont, Verrue-Lefrancq, E. Desmet, Bekaert, Coppieters, Vergauwen, Hélias d'Huddeghem, de Meer de Morsel, d'Hane, de Foere, Deman d'Attenrode, vicomte Vilain XIII, Morel d'Anbeel, de Terbecq, Dewitte, H. Dellafaille, van Hoobrouck de Fieunes, Desmaizères, de Roo, A. Rodenbach, A. Dellafaille.

LIEGE; LE 3 FEVRIER.

L'Albion du 29 dit que des lettres particulières de Paris annoncent que le gouvernement britannique a refusé son consentement à l'intervention de la France dans les affaires d'Espagne.

— On lit dans le Journal du Commerce d'Anvers :

Les lettres particulières de La Haye d'accord avec les publications officielles continuent à représenter l'état du prince d'Orange comme tout-à-fait rassurant. Le dernier bulletin qui a paru est ainsi conçu :

Samedi 31 janvier, 8 heures du matin.

S. A. R. se rétablit peu à peu.

N. B. Il ne sera pas publié de bulletin avant mardi.

BERNARD. EVERARD.

A l'exception du bulletin qui précède les journaux hollandais ne contiennent aucune nouvelle intéressante.

— On lit dans le Journal des Flandres, de Gand 1^{er} février :

« Hier samedi, un vol de la dernière hardiesse a été commis pendant le service funèbre, à l'église de Saint-Bavon. Un homme, au milieu de la foule, se met à plier un tapis qui se trouvait étendu devant le maître-autel, place le tapis sur son épaule, et sort de l'église comme si de rien n'était. On n'a songé à arrêter le voleur que plus d'un quart d'heure après la perpétration du délit. »

— Le bruit avait couru à Londres qu'il devait être fait des changemens au système monétaire anglais. Cette nouvelle est positivement démentie par les feuilles ministérielles.

— On mande de Paris que M. Laffite va de nouveau se remettre dans le commerce, et que M. Aguado lui avancera comme commanditaire une somme de six millions de francs.

— Les nécrologues de nos six diocèses contiennent les noms de 220 ecclésiastiques, décédés depuis la fin de 1833 jusqu'à la fin de 1834. Le diocèse de Malines en a perdu 49 ; le diocèse de Liège, 61 ; le diocèse de Gand, 23 ; le diocèse de Bruges, 17 ; le diocèse de Tournay, 24 ; le diocèse de Namur, 46. Parmi ces ecclésiastiques, nous trouvons un évêque (Mgr. Delplanck) ; 3 vicaires-généraux (MM. Duvivier et Ancion, de Tournay, et M. de Meulenaere, de Gand) ; 2 doyens de chapitres cathédraux (M. Duvivier déjà nommé, et M. Boucqueau de Villeraye, de la cathédrale de Liège), 15 chanoines, 122 curés et desservans. Les autres ecclésiastiques sont des vicaires, des chapelains, des religieux ou de simples clercs.

— L'avant dernière nuit, un individu, à l'aide d'une échelle de corde, était parvenu à monter sur l'impériale de la diligence Desmet, de Ninove, sur la route de Bruxelles, lorsqu'il fut aperçu par un voiturier, près la commune de Merbeké, au moment où il venait de jeter à terre un ballot contenant une pièce de cotonnette. Fort et vigoureux, le voleur a pu facilement se débarrasser des mains du voiturier qui l'avait saisi au collet. L'échelle de corde est restée suspendue à la voiture. Elle se compose d'un crochet en bois, d'une corde double à laquelle sont adaptés trois échelons également en corde. (En.)

— Sir Robert Adair, ministre anglais à Bruxelles, a loué sa maison à Londres à lord John Russel.

— Une forte maison de Dublin, Gibbons et Williams, vient de suspendre ses paiemens. Ce sinistre intéresse particulièrement la place de Londres. On n'est pas d'accord sur le passif de cette maison, les uns le portent à 300,000 liv. st., d'autres à 200,000, quelques uns à 80,000.

— La générale a battu dans la commune de Wallers près Trélon, le 21 janvier au matin, pour rassembler la garde nationale ; il s'agissait de combattre un détachement de loups qui avaient paru dans les bois du comte de Mérode. M. le capitaine César Mailly, dont le prénom était d'un heureux augure pour le succès de l'expédition, prit le commandement du détachement ; ce fut lui qui le premier vit le loup, il l'abattit, un autre loup fut blessé, puis le détachement rentra triomphant et déposa les armes.

— On lit dans la Revue de Paris :

« Mme. Malibran est dans un état d'hygiène prospère et florissant, elle fait fureur à Naples, au théâtre San-Carlo, dans le rôle de Tancredi.

On lit dans le même journal :

« Un jeune violoniste belge du plus haut talent s'est fait entendre dans un concert particulier qui a donné au Conservatoire. M. Prume, professeur de 18 ans, marche sur les traces de son compatriote Bériot ; son début à Paris a été signalé par un des succès les plus brillans. Ce jeune maître est attaché au Conservatoire de Liège, dirigé par M. Daussoigne, le neveu, l'héritier de Méhul. Ce choix fait honneur à M. Prume comme à son directeur. »

— Nous publierons dans un prochain n^o une lettre qui nous est adressée, relative à la nouvelle route d'Aubal à Thimister.

La soirée musicale de M. Zani de Ferranti a eu lieu hier, à la salle de la Société d'Emulation, un petit comité : cent personnes au plus étaient venues sur la foi de sa renommée, entendre le célèbre guitariste. Au reste, si la société n'était pas nombreuse hier, on ne peut nier du moins que ce ne fût une société d'élite, et, devant elle, le succès de M. Zani de Ferranti a été complet. Il est impossible, sans l'avoir entendu, de se figurer tout le parti que ce virtuose habile tire d'un instrument qu'on a coutume d'appeler ingrat, mais qui, dans ses mains, offre toutes les ressources d'un Stradivarius dans celles de Bériot ou de Paganini. Il n'y a nulle exagération à le comparer au dernier sous-rapport du doigté, car, de même que ce célèbre violoniste, c'est en portant toute son attention sur la main gauche qu'il est parvenu à triompher de difficultés qui paraissent insurmontables, et qu'il exécute les passages les plus brillans de manière à exciter la plus vive admiration.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, de la Nouvelle Bibliothèque économique publiée par le libraire Ad. Wahlen de Bruxelles : nous sommes heureux aujourd'hui de faire connaître à nos lecteurs, que cette publication marche avec plus grande activité, et que déjà 10 volumes sont en vente. (Voir les annonces.)

La Nouvelle Bibliothèque économique se compose d'un des meilleurs ouvrages de la littérature française moderne, prose et en vers, et imprimés, pour la première fois, Belgique, presque aussitôt qu'ils sont publiés à Paris. Les auteurs dont les ouvrages forment les 10 volumes qui ont paru jusqu'ici, on distingue les noms d'Alphons Pichot, l'éminent écrivain de Charles Edouard ; d'Alphonse Royer, auteur des Mauvais Garçons ; d'Edouard Corbière, digne émule d'Eu-gène Sue dans la littérature maritime et auteur du Négociant de Mme d'Abrantès ; de Michel Raymond, etc, etc.

Certes voilà des noms qui attestent le bon goût et le bon jugement qui président à cette publication ; mais ce n'est pas à cela seul que l'éditeur a boné ses soins : il a voulu que la Nouvelle Bibliothèque économique remplît non seulement son titre, en offrant aux souscripteurs une économie de 25 p. % sur toutes les éditions de ses confrères, mais encore qu'elle fût digne par son exécution de figurer dans les bibliothèques des amateurs. Sous ce rapport il n'y a que des éloges à lui donner ; tous les volumes déjà publiés sont imprimés sur beau papier vélin, en caractères neufs bien alignés, et avec une correction remarquable.

Sous le même titre général, dans le même format et au même prix, mais indépendamment de cette première souscription, qui, comme nous l'avons dit plus haut, doit se composer exclusivement d'ouvrages nouveaux, M. Ad. Wahlen publie des Œuvres complètes de Victor Hugo qui formeront 18 volumes. Les souscripteurs à la Nouvelle Bibliothèque économique seront pas tenus de la prendre, et les personnes qui possèdent déjà quelques ouvrages de Victor Hugo pourront se procurer des parties séparées qu'elles paieront à raison de 1 franc le volume au lieu de 4 fr. 60 c. prix réservé aux souscripteurs.

— La Gazette des Salons, dont le premier numéro est paru le premier janvier est une publication qui doit être conçue sur un plan nouveau, ses éditeurs donnent des garanties matérielles de l'exécution de leurs promesses, et en s'abonnant à leur journal, le souscripteur court la chance de gagner une prime de 2,000 francs, et en outre celle à laquelle il a droit les abonnés de la librairie moderne. (Voir aux annonces.)

COMMERCE.

Transport de la glace d'Amérique dans l'Inde.

— Dernièrement on a paru étonné qu'on transportât en France, des contrées les plus reculées de Suède, la glace qui cet été manquait à Paris. Pendant ce genre de commerce n'est pas nouveau et dans l'Amérique septentrionale on le fait sur une très-grande échelle. A Boston, dans les États-Unis, il y a des négocians qui, depuis plusieurs années, envoient chaque hiver des chargemens de glace dans l'Inde et jusqu'à Calcutta. Aujourd'hui cette branche de commerce offre beaucoup de chances.

Le succès, depuis qu'à l'aide de corps peu conducteurs de calorique, on est parvenu à prévenir la fonte de la glace. Les procédés qui ont servi à étendre les opérations de cette nouvelle branche d'industrie, sont d'une utilité trop réelle pour que nous négligions de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

C'est dans les étangs situés à dix milles de Boston, et dans les rivières de la Hennebec et de la Penobscot, dans l'état du Maine, que l'on retire la plus grande partie de la glace qui fait l'objet de ce commerce. A l'aide d'une machine destinée à cet usage, on coupe la glace en blocs de deux pieds carrés. Lorsque le froid de l'hiver a été assez peu rigoureux pour ne fournir que des glaçons d'une trop petite dimension, on les met dans des glacières où, en s'unissant les uns aux autres, ils prennent de la consistance et reproduisent des blocs que l'on coupe ensuite comme nous avons déjà dit.

Lorsque l'on expédie la glace pour les Indes-Orientales, comme le trajet n'est que dix ou quinze jours tout au plus, on se borne à recouvrir d'une couche de quelques pouces de tan et de paille hachée les parois intérieures et le fond du vaisseau que l'on charge; mais lorsque l'on fait des envois dans l'Inde, on a recours à des précautions bien plus minutieuses.

Lors du dernier embarquement, on fit construire des tonneaux dont les douelles avaient un pouce d'épaisseur; on les remplit de glace, puis on les entourait d'une chemise de planches. On combla ensuite les vides avec une couche de tan parfaitement sec, corps très-mauvais conducteur de calorique, comme on sait. 108 tonneaux de glace ainsi conditionnés furent la charge du navire. On les recouvrit, pour les mettre à l'abri du contact de l'air, de plusieurs lits de planches, de paille et de tan. Enfin, la cargaison partit le 6 mai 1833, et arriva à Calcutta, lieu de sa destination, le 16 septembre. Elle avait donc mis plus de quatre mois à faire le trajet.

La glace fut déposée et mise en réserve dans une glacière qu'on avait fait construire à Brighton. Pour reconnaître qu'elle avait été l'importance du déchet occasionné pendant cet espace de temps par la fonte, on avait placé dans l'intérieur des tonneaux un morceau de planche auquel on avait adapté un bâton gradué. Mais on ne put pas, par ce moyen, calculer avec précision quelle avait été la véritable perte, car la glace s'étant liquéfiée sur plusieurs points, il restait des vides dont on ne pouvait pas supputer la valeur. Toutefois, en tenant compte du poids total de la glace à son arrivée à Diamond Harbour, M. Dixwell trouva que l'on n'avait perdu dans tout le trajet que vingt-six tonneaux de glace: résultat extrêmement avantageux, si l'on considère surtout que le vaisseau avait traversé les régions les plus chaudes, et qu'il avait même voyagé sous les tropiques. Il est de toute évidence que l'on dut l'heureux succès de cette entreprise au pouvoir non conducteur que possèdent à un degré éminent les matériaux conservateurs dont on avait fait usage. Mais, chose remarquable, le thermomètre, que l'on avait eu soin de placer dans la cave où était renfermée la glace, ne marqua pas un seul instant, pendant tout le cours du voyage, une température différente de celle des autres appartemens du navire.

(Revue Britannique.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 30 JANVIER.

Naissances: 4 garçons, 4 filles.

Décès: 1 fille, 4 hommes, 4 femme, savoir: Jean Baptiste Hazens, âgé de 87 ans, tourneur, derrière la Magdeleine, veuf de Catherine Bréda. — Laurent Requilé, âgé de 49 ans, fondeur en cuivre, Entre-Deux-Ponts, époux séparé de Marie Dieudonné Laurence André. — Martin Joseph Remacle, âgé de 48 ans, journalier, en Châtre, époux de Marie Catherine Parent. — Jacques Dupont, âgé de 44 ans, menuisier, rue du Pot d'or, époux de Marie Joseph Bo-verie. — Catherine Joseph Haneffe, âgée de 38 ans, sans profession, quai d'Avroi, épouse de Pierre Guillaume Stoumont.

Du 31. — Naissances: 3 filles.

Décès: 3 hommes, 1 femme; savoir: Jean Baptiste Emmanuel Delambert, âgé de 76 ans, graveur, faubourg Ste. Marguerite, époux en 2^e nocces d'Anne Joseph Sikas. — Henri Noël Chaumont, âgé de 66 ans, cultivateur, faubourg Ste. Marguerite, célibataire. — Louis Digne, âgé de 63 ans, faubourg d'Amersœur, célibataire. — Marie Joseph Renotte, âgée de 63 ans, au Thier à Liège.

Du 1^{er} février. — Décès: 4 garçons, 2 hommes, 1 femme-savoir: Jean Hubert Toby, âgé de 64 ans, vitrier, rue d'A. vroy, veuf de Marguerite Lantremange. — Jean Albert Dides âgé de 31 ans, sergent au troisième bataillon d'artillerie de siège, en garnison en cette ville, époux de Marie Joseph Renon. — Marie Barbe Heyne, âgée de 19 ans, journalière, rue Ste. Véronique.

Du 2. — Naissances: 4 garçons, 5 filles.

Décès: 4 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir: Henri Waseige, âgé de 70 ans, menuisier, rue sur le Chafour, célibataire. — Marie Walthéry, âgée de 63 ans, fileuse, rue en Bèche, veuve de Léonard Degeldre. — Jeanne Deslin, âgée de 28 ans, journalière, rue du Vert Bois, épouse de Martin Brier.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 3 février, deuxième représentation du sixième mois d'abonnement, à la demande de plusieurs sociétés, M. Alexandre donnera une dernière représentation des *Ruses de Nicolas*. Le spectacle commencera par la *Vie de Molière*.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ON CHERCHE en LOCATION une MAISON, de préférence avec un petit jardin et dans le quartier du Sud. S'adresser au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est. 706

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derrière l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

VENTE CONSIDÉRABLE DE VINS.

VENDREDI 6 février, 2 heures de relevée, il sera procédé, rue Féronstrée, n° 780, par le ministère de M. RENNOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des VINS provenant de la succession de feu M. le professeur Ansiaux.

Ces vins consistent en plusieurs pièces Bordeaux, Bourgogne, Maçon, une aune vin de Rhin, vins de Bourgogne, Montels 1831, Volnay 1830, 1831 et 1832, Nuits 1831, Chambertin, Maçon, St. Georges 1829, Vaune, Ste. Croix 1831, Bordeaux, St. Emilion, St. Estève 1831, Segur 1825, Sauterne, St. Peray 1827, Liebe frau Misch, Rhin, Champagne, etc., etc.

LUNDI 9 février, 2 heures de relevée; il sera procédé à la maison de campagne que M. Ansiaux possédait au Beau Mar, près de Liège, à la VENTE des VINS qui s'y trouvent et qui consistent également en plusieurs pièces de vins de Bordeaux, Bourgogne, etc., et dans une grande quantité de VINS en bouteilles des qualités ci dessus énoncées.

Les amateurs sont prévenus qu'il ne sera admis à cette vente aucun vin étranger à la succession de M. Ansiaux. 738

LIBRAIRIE MODERNE

DE

M. R. BEAUFAYS,

RUE FÉRONSTRÉE, N° 742 A LIÈGE.

SOUSCRIPTION.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE ECONOMIQUE, ou choix des meilleurs ouvrages de la littérature française moderne, en prose et en vers, publiée par Ad. Wahlen, à Bruxelles.

Conditions de la souscription:

Il paraît 4 à 5 volumes, format grand in-18, par mois. On s'abonne pour 12 volumes aux ouvrages non encore publiés à Paris. Le prix de chaque volume est de 1 fr. 60 c., et de 2 fr. pour les non souscripteurs.

Ouvrages publiés:

LE PERROQUET DE WALTER SCOTT, par Amédée Pichot, 2 vol.

MANOEL, par Alph. Royer, 4 vol.

LES ASPIRANS DE MARINE, par Ed. Corbière, 2 vol.

CATHERINE II. — L'ANGE DE ST-JEAN, par Madame d'Abrantès, 4 vol (1720.)

LE COMTE DE HORN, par Marie Aycard, 4 vol.

(L'édition de Paris a 4 vol. et coûte 12 fr.)

LE MONDE COMME IL EST, par le marquis de Custine, 2 vol.

UN SECRET, par Michel Raymond, 2 vol.

ŒUVRES COMPLETES DE VICTOR HUGO, 48 vol. format grand in-18. Le prix du volume est de 1 fr. 60 c., pour les souscripteurs, et de 2 fr. pour les ouvrages séparés. (Le tome 1^{er} de NOTRE DAME DE PARIS, est publié.)

VENTE

POUR

SORTIR DE L'INDIVISION.

Le 28 février 1835, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège, en son étude rue Féronstrée, n° 569, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES et RENTES ci-après désignés; SAVOIR:

1^{er} Lot Un MOULIN à farine, mû par un coup d'eau, ayant deux tournants avec ses meules et autres ustensiles nécessaires à son activité; plus une maison, écurie et bâtiments attachés audit moulin et dix bonniers métriques 46 perches 25 aunes ou environ de jardin, prairies et terres y annexés; le tout situé dans les fonds de Forêt, commune de Forêt, occupé et exploité par Lambert Fassotte.

2^e Lot Art. 1^{er}. Une MAISON, étable, cour et dépendances et environ 2 bonniers métriques 7 perches 17 aunes de prairies plantées d'arbres fruitiers, jardin et terre y contigus; le tout situé en Petit Mont, commune de Seraing sur Meuse;

Art. 2. Un petit bâtiment servant de grange, situé en Petit Mont, commune de Seraing sur Meuse;

Art. 3. Un jardin situé au même endroit et joignant ledit bâtiment, contenant environ 9 perches 62 aunes, le tout occupé et exploité par les époux Brahy.

3^e Lot Une MAISON portant le n° 755, sise à Liège, en Potiérue, et occupée ci-devant par Simon Tilman, cabaretier.

4^e Lot. Une petite MAISON n° 755, sise à Liège, ruelle Hena, en Potiérue, occupée par Lambert Thonnart.

5^e Lot. Une MAISON cotée 769, sise à Liège, en Potiérue, occupée par le sieur Vandermeer, aubergiste.

6^e Lot. DEUX MAISONS joignant l'une à l'autre, portant les numéros 783 et 784, situées à Liège, rue sur le Mont, occupées par le s^r Bowens.

7^e Lot. Une RENTE de 243 francs 44 centimes, libre de retenue, au capital de 6077 francs 87 centimes, payable au moyen de 212 francs 72 centimes en l'acquittant dans les 8 jours de l'échéance, due par M. le baron de Woelmont d'Oplieux, commune de Gorsepleux, canton de Looz.

8^e Lot Une RENTE de 32 francs 82 centimes, libre de retenue, au capital de 729 francs 34 centimes, payable au moyen de 29 francs 17 centimes en l'acquittant dans le mois de l'échéance, due par Jean Chefneux, cultivateur propriétaire à Cereche Heuseux.

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres, pour connaître les conditions de la VENTE. 729

QUARANTE FRANCS ENVIRON PAYABLES PAR VINGT-CINQ CENTIMES.

BUFFON COMPLET

AVEC TOUS LES SUPPLÉMENTS,

D'APRÈS CUVIER,

ÉDITION MAGNIFIQUE,

PAPIER VELIN, NEUF CENTS GRAVURES SUR ACIER, 12 LIVRAISONS SONT EN VENTE.

LE PROSPECTUS SE DISTRIBUE GRATIS AVEC GRAVURES.

HISTOIRE

DE LA

NOUVELLE HÉRÉSIE

DU 19^e SIÈCLE,

OU RÉFUTATION COMPLÈTE

DES OUVRAGES

DE L'ABBÉ DE LAMENNAIS:

PAR M. N. S. GUILLON,

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE SACRÉE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

SUPPLÉMENT AU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE, de l'abbé DE FELLER (1830-1834), par M. HENRION, 2 vol. in-8°. Ce supplément complète toutes les éditions de Feller et toutes les biographies.

LE COURS ÉLÉMENTAIRE DU COURS COMPLET D'ARITHMÉTIQUE, 2 vol. in 12, à l'usage des écoles moyennes et primaires, par un ancien professeur. Ouvrage adopté par l'enseignement, contenant: 1^o des démonstrations analytiques de toutes les règles; 2^o des exemples raisonnés; 3^o des problèmes pour exercer l'intelligence de la jeunesse; et 4^o généralement tout ce qu'il importe de connaître dans la science des nombres. Divisé en trois parties, formant 3 vol. in 12.

Et l'Univers Pittoresque. — La Romance. — L'Italie. — La Suisse. — Musée religieux. — La Galerie des Arts. — Guide en France. — Trésor de Numismatique. — Dictionnaire Géographique. — L'Artiste. — Le Dictionnaire Diamant, bonne édition. — Magasin Pittoresque, édition belge, et autres ouvrages.

CES OUVRAGES SE VENDENT AU BUREAU DU

MAGASIN UNIVERSEL,

RUE DE RUYSBROECK, N° 9.

A LA SOCIÉTÉ DE PARIS, LONDRES

ET BRUXELLES.

POUR LES PUBLICATIONS A BON MARCHÉ.

**A VENDRE
POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE,
UN HAUT FOURNEAU**

A fondre les minerais de fer avec halles, pouvant contenir 1200 bannes de charbons.

Une petite MAISON vaste place, pour y déposer les minerais, lavoir, un rivage à la Meuse.
La SOUFFLERIE est activée par un fort coup d'eau, qui ne gèle et ne tarit jamais.
Les BATIMENS sont couverts de toits en ardoises et dans le meilleur état.
Ces IMMEUBLES sont situés à ROUILLON, à 60 mètres de la Meuse, 30 de la route de Namur à Dinant et contre la route provinciale de Rouillon, vers l'entre Sambre et Meuse, ce qui rend les transports, des meilleurs minerais de Florence, Morialmé et autres peu coûteux et faciles en toute saison.
S'adresser à M. Frédéric de MONTPELLIER, à Anne voye

**VENTE PUBLIQUE
D'UN**

**BEAU MOBILIER,
POUR CAUSE DE DEPART.**

LES LUNDI, MARDI et MERCREDI, 23, 24 et 25 FÉVRIER 1835, à dix heures du matin, M. HERMANS de HEURN, fera vendre publiquement, par le ministère du notaire LISMONT, à sa campagne et ferme à Heurn St Pierre, commune de VECHMAEL, canton de Tongres, son beau MOBILIER, consistant principalement :
En huit bons et beaux chevaux de labour, dont plusieurs propres à deux mains, 2 poulains, 25 bêtes à cornes la plupart de race hollandaise, un troupeau de 140 bêtes à laine de race pure et indigène, 15 truies pleines ou avec leurs jeunes, un verrat et 23 jeunes cochons, chariots, charette, tombereau, rouleau, charrues, herses et tous attirails de labour, un bon char-à-bancs sur ressorts, harnais platinés pour deux chevaux, une chaudière à brasser en cuivre et les meubles garnissant la maison de maître et la ferme.
A CREDIT et aux conditions à préfixe.
Le 1^{er} jour, l'on vendra les chevaux, les harnais, l'attirail de labour et les principaux meubles.
Le 2^e jour, les vaches, les cochons, la chaudière et autres gros-meubles.
Le 3^e jour, les moutons, les meubles restans et les provisions de ménage. 734

**VENTE
D'UNE**

MAISON DE COMMERCE.

LUNDI 23 FÉVRIER 1835, deux heures de relevée, le notaire PAQUE exposera en VENTE, aux enchères publiques en son étude, rue Souverain Pont :
UNE MAISON DE COMMERCE, sise à LIEGE, rue à la Goffe, n° 4032. S'y adresser, pour la visiter, depuis deux heures jusqu'à quatre, et au notaire pour les conditions qui présentent des facilités pour le paiement du prix. 661

La VENTE des BIENS délaissés par Mr WERY n'ayant pas eu lieu au jour indiqué, on pourra traiter de gré à gré pour l'acquisition de ces biens qui consistent :
1^o EN UNE GRANDE MAISON cotée 1083 et deux bonniers, trois verges grandes douze petites de jardin et prairies.
2^o UNE MAISON n° 1082 avec bâtimens d'exploitation, et deux bonniers dix verges et demi de cotillage. Ces objets sont situés au faubourg St. Laurent, à Liège.
3^o UNE MAISON et deux bonniers trois verges de cotillage situés au Haut Prés même commune de Liège.
S'adresser au notaire KEPPENE rue St. Hubert n° 591. 604

**VENTE DE FONDS
DANS LES BOIS DE HAUTE ET BASSE
ARCHE,
COMMUNE DE HALTINNE.**

LUNDI 9 FÉVRIER 1835, à 10 heures du matin, le notaire DE GIVE exposera en vente publique pardevant M. le juge de paix, à ANDENNE, par lots d'un ou plusieurs bonniers ou en masse.
1^o Des portions de la Basse Arche vers la commune d'Ohey et vers le village de Haut Bois.
2^o Dans la Haute Arche près des chemins de Gesves et des Tombes.
Les lots sont marqués sur le terrain. Le sol de ces parties de bois est très fertile, les chemins qui les traversent en facilitent l'exploitation et les rendent propres à toute espèce d'établissement d'agriculture et d'habitation.
A des conditions avantageuses de crédit. 586

**GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.
Demande de permission d'usine.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège le 21 janvier 1835, sous le n° 100 du répertoire particulier, les sieurs J. M. Orban et fils, de Liège, ont demandé la permission d'établir au lieu dit vis à vis des Vannes, commune de Grivegnée ;
1^o Un haut fourneau de grande dimension pour traiter le minerai de fer à la houille crue et au coak, séparément ou simultanément.
2^o Un fourneau de finerie.
3^o Une machine à basse pression de la force de 65 chevaux, garnie de trois grandes chaudières.
Les matières qui y seront élaborées consistent en minerai de fer qui se trouvent à proximité du rive de la Meuse de l'Oucet-on n'y consommera que de la houille provenant des exploitations de la province de Liège.
La députation des états de la province de Liège, Vu la loi du 21 avril 1810, et le décret du 15 octobre même année ;
Vu l'arrêté royal du 16 décembre 1819, qui ordonne la publication des demandes en permission d'établissement d'usine ;
Arrête :
Art. 1^{er}. La régence de Liège et le bourgmestre de Grivegnée, feront afficher pendant quatre mois la demande en permission ci-dessus analysée
Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.
Art. 2. Après l'expiration de ce délai, ils nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches.
Art. 3. Les oppositions et les demandes en préférence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication.
Les oppositions qu'il pourrait y avoir lieu à former sous le rapport de la sûreté et de la salubrité publiques, sont également provoquées et seront reçues jusqu'à la fin du terme ci-dessus déterminé.
Art. 4. Quiconque désirera avoir, pour plus amples informations, communication de la demande dont il s'agit, pourra l'obtenir, en se présentant au bureau des mines de l'administration provinciale.
Art. 5. Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux autorités municipales susnommées.
Fait à Liège, en séance, le 28 janvier 1835, où étaient présents : Messieurs baron Vandenstein, gouverneur président, baron de Lambert, Deleuw, Boussemart, Bellefroid, de Collart-Trouillet, et F. N. J. Warzée, greffier des états, qui ont signé à la minute.
Pour expédition conforme,
Le greffier des états, F. N. J. Warzée.

A LOUER maintenant un QUARTIER au second de 2 à 6 chambres, rue de la Cathédrale, n° 2. Au même un CHEVAL de TRAIT à VENDRE. 730

**VENTE PAR ACTIONS
D'UN
MAGNIFIQUE PALAIS,
SITUÉ A VIENNE,**

PRODUISANT
40,000 FLORINS DE RENTE.

Ce vaste palais l'un des plus beaux de la capitale, contient 80 appartemens splendidelement meublés, dont un salon à 16 croisées d'une magnificence extraordinaire, deux boudoirs élégants, de nombreuses remises, et écuries et un jardin superbe. Cette belle propriété évaluée judiciairement à 704,274 1/2 florins et qui produit annuellement 40,000 florins de loyer forme le gain principal. Il y a en outre 26,120 gains secondaires en espèces de 30,000, 15,000, 11,250, 10,000, 5,000 florins, etc., se montant ensemble à UN MILLION 54 277 1/2 FLORINS. Le tirage se fera à Vienne sous la garantie du gouvernement.

IRRÉVOCABLEMENT LE 21 FÉVRIER 1835.
PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

Sur cinq prises ensemble la sixième sera délivrée gratuite. Les payemens pourront se faire en billets, effets de commerce moyennant mes dispositions. Le prospectus français détaillé, se délivre gratis. On est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne cette vente directement au dépôt général des actions de LOUIS PETIT, banquier et receveur général, Francfort Sur Mein.

POUR CAUSE DE DECES.

Il sera VENDU à l'enchère, le 4 FÉVRIER 1835, à heures après midi, en la maison cotée 152, rue VOLIERE les meubles, linges, habillemens et livres provenant de la succession de M. Etienne Joseph Nicolas Domalinus, créanciers sont invités à déposer dans la 15^e, copie de leurs titres en l'étude de M^e BERTRAND, notaire, à Liège, place St Pierre.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 24 janv. — Métalliques, 100 1/2. Actions de la banque 1296 0/0.
Bourse de Paris, du 31 janv. — Rentes, 5 p. 101, 107 fin cour., 107 85. — Rentes, 3 p. c. 77 70, fin cour., 77 1/2. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 94 60; fin cour., 94 1/2. — Emprunt Guebhard, 44 0/0; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 101, 43 1/2; fin cour., 00 0/0. — Rente 27 5/8, fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortès, 42 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000. — Belge, 99 0/0; fin cour., 99 1/2. — Empr. romain, 96 0/0. — fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00 0/0.
Bourse d'Amsterdam, du 31 janv. — Dette active, 55 3/16. Dito, 00 0/0 0 — Bill. de change, 25 3/16 000. — Oblig. du S^o dicat, 95 1/2 00/00 — Dito, 00 0/0 00/0. — Rente des douanes, Act. de la Société de commerce, 106 0/0 0/0 Rente française, 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^o, 103 0/0. Dito de 1828, 103 7/8 0000 — Inscrit. russes, 71 7/8 0000. — Empr. russe 1831, 99 0/0 00/00. — Rente perp. d'Espagne, 0/0 — Dito 0000. — Dette diff. d'Esp., 15 5/16 000 — Obl. mét. Autriche, 99 7/8 00/00 — Lots chez Gollais, 0/00. — Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 85 3/4. — Cortès, 00 0/0 000. — Dito Grec, 0. — Pologne, 000 0/0.

**Bourse d'Anvers, du 2 février.
Effets publics.**

Emprunt belge 48 m. 98
Métalliques 102 1/2
Lots de fl. 100 44
" " 500 44
Lots de Pologne 26 1/2 et
Hesse lots de 25 fl. 85 1/2
Brésiliens 44
Guebhard 44 3/4
Perpétuelles d'Amsterdam 27 et
" 3 0/0 à Paris 23
Coupons arriérés 45 1/2
Dette différée
Prusse, emprunt de Londres 1830 89 1/4
Naples chez Falconnet

Arrivage au port d'Anvers, du 1^{er} février.
Le brick autrichien Sarlasa, c. Elia; v. d'Odessa, ch. de tasse, laine, etc.

Bourse de Bruxelles, du 2 févr. — Belgique, Dette active 52 1/2 0 Emp 24 mill., 98 5/8 0. — Hollande, Dette active 54 0/0 A Espagne Gueb., 44 1/2 0. Perpétuelle Anvers 4 p. 101. 0. Id. Amst. 5 p. 101, 45 3/8 P 00 0/0. Id. P. 3 p. 101, 27 3/8 0. Cortès à Lond., 41 3/4 P Dette diff. 15 1/2

Prix des grains au marché de Liège du 2 février.
Froment, l'hectolitre, 14 francs. 15 cent.
Seigle, id. 9 58

GAZETTE DES SALONS,

**JOURNAL DES MODES ET DE MUSIQUE, ARTISTIQUE,
LITTÉRAIRE ET THÉÂTRAL.**

PRIME DE 2,000 FRANCS,

CONCOURS OUVERTS AUX BELLES-LETTRES ET AUX BEAUX-ARTS.

Ce journal paraît chaque semaine à partir du premier JANVIER 1835, avec 46 pages grand in-8^o de texte inédit, couverture de couleur. Chaque numéro sera accompagné d'une gravure coloriée de modes pour hommes et pour femmes, suivie d'une romance avec accompagnement de piano et guitare, une belle lithographie sur beau papier vélin, paraîtra avec le dernier numéro de chaque mois; une prime de 2,000 FRANCS sera payée à l'abonné à l'année, dont le numéro de la quittance aura été désigné par le sort dans un tirage public effectué de la manière indiquée dans le prospectus. Quatre prix de 500 francs avec médaille d'or seront décernés aux quatre meilleurs ouvrages en prose, poésie, musique et dessin, livrés au journal par un de ses abonnés à l'année. La somme de 4,000 fr. a été légalement déposée pour cet objet.

PRIX FRANCO POUR LA BELGIQUE : 40 FRANCS POUR L'ANNEE ;

20 FRANCS POUR SIX MOIS ; 10 FRANCS POUR TROIS MOIS ; 5 FRANCS 50 CENTIMES POUR UN MOIS.

ON souscrit à BRUXELLES, A LA LIBRAIRIE MODERNE, MONTAGNE DE LA COUR, n° 2.